Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_010-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE TREIZE NOVEMBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-010

Le treize novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 28 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicky GUILBAULT

OBJET : RECONDUCTION DU PARTENARIAT AVEC LE GROUPE SACPA – CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		BRIC Jean-François
LUTARD Sandrine		X		DERVIEUX Benjamin
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X		de FRANÇOIS Béatrice
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231113-2023_11_13_010-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.11.13-010 : RECONDUCTION DU PARTENARIAT AVEC LE GROUPE SACPA – CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Rapporteur : Irma DEL POZO

Depuis le 1er janvier 2020, La commune de Parempuyre a passé un marché de prestation de service avec le groupe SACPA. Ce marché porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public, selon les modalités suivantes :

- ✓ Capture et prise en charge des animaux divagants : carnivores domestiques, NAC et petits animaux de rente. Sont exclues les espèces sauvages ou exotiques,
- ✓ Capture, prise en charge et enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- ✓ Prise en charge des animaux blessés et transport vers une clinique vétérinaire,
- ✓ Ramassage des animaux décédés (poids inférieur à 40kg),
- ✓ Reporting en temps réel de l'activité de la fourrière.

Ce marché qui prendra fin le 31 décembre 2023. Il convient de reconduire le partenariat avec la SACPA, selon les modalités suivantes :

- ✓ Prix pour la prise en charge des animaux captifs : 105.47 € HT
- ✓ Prix pour l'enlèvement d'un animal mort (n'excédant pas 40 kg) : 93.76 € HT
- ✓ Prix pour une intervention annulée ou sans animaux sur les lieux : 93.76 €

Le marché est conclu pour une durée d'un an, et pourra être reconduit tacitement 3 fois pour une période de 12 mois, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le partenariat avec le groupe SACPA.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de marché de prestation de service du groupe SACPA,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme Irma Del Pozo,

Après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction du partenariat avec le Groupe SACPA relatif à la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique,

Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 13 novembre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre